

ÉLEVAGE

PETITS ANIMAUX



Toujours plus de qualité

Aujourd'hui, les petits animaux (canards, oies, volailles, lapins...) sont de consommation courante. Entières, découpées ou transformées, les volailles offrent un large éventail de choix aux consommateurs. Une diversité due à des pratiques d'élevage et de production qualitatives et techniques différentes suivant le cahier des charges suivi (taille des bâtiments, choix de souches de production, accès à des parcours

extérieurs, choix des intrants...). Elles ont toutes en commun le respect du bien être animal, des normes d'hygiène et de sécurité et la traçabilité. On retrouve une diversité similaire dans la production d'œufs.

Répondre aux attentes des consommateurs, respecter l'environnement, rentabiliser sa production, faire face à la concurrence internationale... des exigences qui requièrent du personnel qualifié.



L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE

35 000 personnes (15 000 ETP) dans les exploitations à dominante élevage de petits animaux (Source : CCMSA, 2000).

En proportion, ces exploitations sont plus pourvoyeuses d'emploi que les élevages de gros animaux.

Les élevages de pondeuses, notamment, nécessitent une main d'oeuvre salariée régulière et importante. 11% des exploitations de ponte emploient plus de 2 UTA salariées (SCEES, 2000).

L'élevage des petits animaux est souvent un complément d'activité ou est destiné à la consommation familiale.

Seulement 50% des exploitations agricoles ayant des volailles (chair, pondeuses, dindes, dindons, canards,...) ont pour activité principale l'élevage de granivores.

ÉLEVAGE DES PETITS ANIMAUX

— L'élevage de petits animaux recouvre l'élevage de volailles de chair (poulets, dindes, canards, pintades), pondeuses, lapins, palmipèdes à foies gras, cailles, gibiers, pigeons, autruches et escargots.

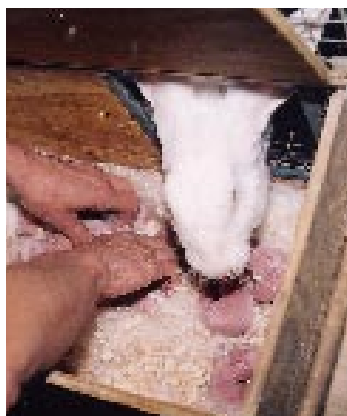
— La France est le premier producteur de volailles d'Union européenne et le 4ème exportateur mondial derrière les Etats-Unis, la Chine et le Brésil. On dénombre plus de 20 000 exploitations produisant des volailles de chair. La filière chair a connu une forte évolution depuis 1988, avec une augmentation des capacités de production de 25%. La Bretagne est la première région productrice de poulet avec près d'un tiers du cheptel français.

— La filière ponte compte près de 4000 exploitations (œufs de consommation, ADC ou élevage de poulettes). Les quatre premières régions de France (Bretagne, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Nord Pas de Calais), en effectif d'exploitations comme en capacités de production, représentent 65 % des exploitations, avec une très large prédominance en Bretagne (35 %) (source : ITAVI),

— L'élevage de lapins a connu une forte restructuration en douze ans en perdant près de la moitié de ses exploitations et en maintenant globalement ses effectifs. On recense près de 5000 exploitations disposant d'un atelier cunicole destiné à la commercialisation. Les départements de la région des Pays de la Loire, au premier rang desquels la Vendée, dominent la production de lapins tant en effectif qu'en taille des élevages.

— La production de foie gras est en développement. Elle se concentre principalement en Aquitaine et Midi Pyrénées qui totalisent 70% de la production nationale.

LES ENJEUX ET LES IMPACTS SUR LES MÉTIERS ET LES EMPLOIS



- **Après une phase de croissance importante de 1990 à 1998**, le contexte de la filière avicole est actuellement plus difficile. La baisse de la consommation, sauf des produits transformés, et la forte concurrence internationale des pays à bas coûts (Brésil, Thaïlande) sur les marchés d'exportation traditionnels la conduisent à se réorganiser.
- **L'impact sur l'emploi salarié est important.** Tandis que le nombre d'exploitations avicoles est encore en augmentation entre 2000 et 2003, le travail des salariés a commencé à diminuer sur cette période. La réduction du travail s'est opérée principalement sur les salariés permanents à temps partiels. Le travail s'est recentré sur la main d'oeuvre familiale. (SCEES, 2000 et 2003)
- **Sur le plan qualitatif la filière doit s'adapter.** Les réglementations européennes sur le bien être animal ou sur le respect de l'environnement et la sécurité sanitaire ont pour conséquence de nouveaux investissements et de nouvelles pratiques d'élevage : interdiction à terme des cages pour les poules pondeuses, épandage des effluents, maîtrise sanitaire des élevages...
- **Le marché des volailles de chair et des oeufs est très segmenté** : de la production standard au label en passant par les élevages avec parcours extérieurs, les techniques de production sont **diversifiées** et suivent des cahiers des charges différents.
- **L'automatisation et l'informatisation dans les élevages de petits animaux se sont développées ces dernières années.** La gestion des stocks, la traçabilité et l'alimentation demandent une technicité importante. Même les travaux nécessitant une grande quantité de main d'oeuvre sont de plus en plus mécanisés : ramassage des volailles, des oeufs...
- **Le recours à la main d'oeuvre extérieure se développe**, notamment au niveau des **groupements d'employeurs**. Le nombre d'exploitations y faisant appel a presque doublé entre 2000 et 2003.

LES PRINCIPAUX MÉTIERS DE L'ÉLEVAGE

Les dénominations retenues sont les plus fréquemment rencontrées. Cependant, elles peuvent varier d'une région géographique à l'autre.

- **Ouvrier d'élevage** : il réalise les opérations techniques d'alimentation et de surveillance des animaux, ainsi que l'entretien des installations.
 - **Aide d'élevage** : il assure tout ou partie de la conduite sanitaire et alimentaire d'un ou plusieurs ateliers de production intensive d'animaux destinés en priorité à la fourniture de viande, de laine, oeufs, de cuirs ou de peaux.
 - **Ramasseur de volailles** : il participe à l'attrapage et à la mise en cages des volailles en vue de leur transport jusqu'à l'abattoir. Il est souvent salarié d'un abattoir ou d'une société spécialisée.
 - **Responsable d'élevage** : il organise les opérations liées à la conduite d'un élevage en vue d'obtenir des résultats techniques optimums.
 - **Chef d'exploitation** : il assure principalement la gestion administrative et économique de l'élevage (canards, oies, volailles, lapins...) destiné à l'alimentation, à la production d'oeufs de consommation ou à la reproduction. Il en définit les évolutions stratégiques. Il prend également en charge, dans le cadre de ses activités spécifiques, la direction technique de l'exploitation.
- Particularité en production de palmipèdes*
- **Gaveur** : il peut être le chef d'exploitation ou un salarié. Il nourrit les canards, dans les meilleures conditions, de l'élevage à l'abattage.

CONNAÎTRE L'ACCÈS AUX DIPLÔMES ET AUX FORMATIONS

AVEC OU SANS DIPLÔMES VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES DIFFÉRENTS MÉTIERS

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche et des affaires rurales

Direction générale de l'enseignement et de la recherche FORMINFO
1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS
Tél. 01.49.55.45.29.

www.agriculture.gouv.fr
www.educagri.fr

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UMFREQ)

58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS
Tél. 01.44.91.86.86. Fax. 01.44.91.95.45.

Contact : unmfreq@mfr.asso.fr
www.mfr.asso.fr

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

277, rue Saint Jacques - 75005 PARIS
Tél. 01.53.73.74.28. Fax. 01.53.73.74.30.

Contact : cneap@cneap.scolanet.org
www.cneap.scolanet.org

Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)

94, avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN
Tél. 01.41.83.14.20. Fax. 01.48.91.22.82.

Contact : unrep@unrep-edu.org
www.unrep-edu.org

En travaillant dans une entreprise agricole, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus sur les formations de courte durée pour les salariés de l'agriculture, les contrats de professionnalisation, le droit individuel à la formation (DIF), les congés individuels de formation, la validation des acquis de l'expérience :

Adressez-vous au :

Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et des entreprises Agricoles (FAFSEA)

65, rue de Bercy - 75012 PARIS
Tél. : 01.70.38.38.38. Fax : 01.70.38.38.00.

Contact : info@fafsea.com
www.fafsea.com

La formation professionnelle vous permet d'évoluer d'un emploi à l'autre.

Une validation de votre expérience par un diplôme est aujourd'hui possible : tout savoir sur la VAE.
(Renseignez-vous auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de votre région).

LES PRINCIPALES FORMATIONS DIPLÔMANTES

NIVEAU V

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA
Productions agricoles, utilisation du matériel. Spécialité : productions animales

Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles BEPA
Conduite de productions agricoles. Spécialité : productions animales
Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables BPA par UC

Chef d'exploitation en polyculture élevage
Chef d'entreprise ou Ouvrier Hautement Qualifié en élevages spécialisés

Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables BPA par UC Agriculture élevage. Elevage. Spécialité : aviculture
Gestion de l'entreprise agricole
Certificat de spécialisation CS

Conduite de l'élevage de palmipèdes à foies gras

NIVEAU IV

Baccalauréat professionnel BAC PRO
Conduite et gestion de l'exploitation agricole. Spécialité : productions animales

Bac Technologique Sciences et Techniques de l'Agronomie et de l'Environnement (STAE)

Spécialité : technologie des systèmes de production
Brevet Professionnel par Unités Capitalisables BP par UC
Responsable d'exploitation agricole
Technicien recherche et développement

Certificat de spécialisation CS
Production, transformation et commercialisation de palmipèdes à foies gras
Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits

NIVEAU III

Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA
Analyse et conduite des systèmes d'exploitation
Productions animales

Certificat de spécialisation CS
Technicien conseil en production avicole

NIVEAU I

Ingénieur des techniques agricoles

MIEUX CONNAÎTRE CE SECTEUR

CIFOG Comité interprofessionnel du foie gras

28, rue Rocher - 75 008 Paris
Tél : 01 45 22 62 40 www.lefoiegras.fr

CNPO Comité national pour la promotion de l'oeuf

28, rue Rocher - 75 008 Paris
Tél : 01 45 22 62 40 www.oeufs-asso.com

CLIPP Comité lapin interprofessionnel de la promotion des produits

28, rue Rocher - 75 008 Paris
Tél : 01 45 22 62 40 www.lapin.fr

CIDEF Comité lapin interprofessionnel de la dinde française

11, rue de Plaisance BP 24 - 35310 Mordelles
Tél : 02 99 60 31 26 www.cidef.net

CIP Comité interprofessionnel de la pintade

Technopôle Atalante-Champeaux
CS14 226 - 35042 Rennes Cedex
Tél : 02 23 48 26 30 www.pintade.com

ITAVI Institut technique de l'aviculture

4, rue de la Bienfaisance - 75 008 Paris
Tél : 01 45 22 77 05 www.itavi.asso.fr

OFIVAL Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture

80, avenue Terroirs de France - 75 012 Paris
Tél : 01 44 68 50 00 www.ofival.fr

Contactez :
l'ANEFA dans votre département ou votre région
www.anefa.org

